



Édition des Organismes Sociaux

Journal des Employés et Cadres

71^{ème} année - ISSN : 12 167 X Bihebdomadaire N°20 Le 14 décembre 2022

BULLETIN PERIODIQUE D'INFORMATIONS DE LA FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES

orgsociaux@fecfo.fr

54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS ☎01 48 01 91 91 FAX FEC : 01 48 01 91 98 ☎SECU : 01 48 01 91 35 FAX SECU : 01 48 01 91 98

COMPTE RENDU DE LA RPN SALAIRE DU 13 DECEMBRE 2022 :

AUCUNE PROPOSITION D'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT !

Après les déclarations des Fédérations syndicales qui ont toutes rappelé leur exigence **d'augmentation significative de la valeur du point en tenant compte, a minima du niveau inédit d'inflation**, la Directrice de l'UCANSS a annoncé qu'elle n'était pas en mesure de faire des propositions.

La raison invoquée étant qu'aucun cadrage de la RMPP n'avait été communiqué par le Ministère.

Alors que les prix ne cessent d'augmenter et que de plus en plus d'agents n'arrivent plus à joindre les 2 bouts, sont à découvert de plus en plus tôt dans le mois, sont contraints de « choisir » entre se chauffer ou se nourrir, le Ministère... élabore la RMPP.

FO a rappelé que notre organisation syndicale avait toujours été opposée à la RMPP et l'était encore plus aujourd'hui car c'est un carcan qui interdit toute négociation.

La négociation salariale doit être menée en relation avec la réalité des augmentations des prix et pas en fonction d'objectifs budgétaires complètement déconnectés de la réalité de la vraie vie.

En un an les prix de l'alimentation ont augmenté de + 12 %, les légumes de + 33,9 %, les fruits + 8 %, la viande + 12,4 %, le lait et le fromage + 14,8 %, le pain et les céréales + 11,2 %, les produits pétroliers + 19,9 %, le gaz + 34 %, l'électricité + 8,8 %...

Le personnel ne peut plus attendre. C'est maintenant, tout de suite qu'il faut une augmentation significative de la valeur du point.

Les Fédérations FO, CGT, CFDT ont ensuite insisté pour qu'une délégation de militants rassemblés devant l'UCANSS soit reçue. Après quelques hésitations et tensions, la Directrice de l'UCANSS a finalement accepté de recevoir une délégation de 21 militants de ces 3 Fédérations.

Ces derniers ont pu ainsi exposer la situation du personnel dans l'ensemble des organismes, non seulement au regard des salaires mais aussi de la situation relative aux conditions de travail.

Sommaire

Pages 1 à 2 : Compte rendu RPN salaires du 13 12 2022

Pages 3 à 6 : Compte rendu INC Maladie du 1 12 2022

Page 7 : Compte rendu réunion Inspecteurs recouvrement du 6 12 2022

La Directrice de l'UCANSS s'est engagée à transmettre au COMEX et à la Tutelle les revendications des Fédérations et à revenir rapidement vers ces dernières sans pour autant s'engager sur une date.

En tout état de cause, FO a rappelé qu'il était hors de question qu'on nous fasse lanterner en 2023 comme cela avait été le cas en 2022 car l'inflation est telle qu'il y a urgence à augmenter les salaires.

FO considère que sur les salaires comme sur les retraites, si le gouvernement persiste à vouloir nous faire travailler plus longtemps, il n'y aura que le rapport de force qui permettra de le faire reculer ainsi que le COMEX/UCANSS.

C'est pourquoi, FO appelle le personnel à se réunir en Assemblée générale avec ses organisations syndicales dans tous les organismes, dans chaque site, dans chaque service afin de discuter de cette question.

En effet, si le Ministère ne répond pas dans un délai rapide à l'exigence d'augmentation significative de la valeur du point ne faudra-t-il pas aller là où cela se décide à savoir au Ministère. Discutons-en.

13 décembre 2022 : Dans toute la France, de Marseille à l'Ucanss, les militants FO mobilisés pour les salaires.



A l'UCANSS, lors de l'entrevue avec la délégation de militants



REPORT DE L'INC UGECAM

Alors qu'une INC UGECAM était convoquée l'après-midi même, les Fédérations ont été informées à 14 heures que celle-ci était reportée.

La Directrice de l'UCANSS aurait-elle craint à nouveau de n'avoir rien à répondre aux problèmes auxquels les agents des Ugecam sont confrontés (*défaut de financement des salaires actuels par l'ARS, coût et désastre du DPI, injustice des mesures Ségur-Laforcade, réforme du financement et des autorisations, transformation de l'offre en médico-social, baisse d'activité des établissements, intégration des centres de santé des CPAM...*) ?

COMPTE RENDU INC MALADIE

1^{ER} DECEMBRE 2022

Le jeudi 1^{er} décembre 2022 s'est tenue une Instance Nationale de Concertation (INC) Maladie en présence de Thomas FATOME, Directeur général de la CNAM.

A l'ordre du jour de cette INC :

- 1) Bilan de la COG 2017- 2022 et orientations de la prochaine COG ;
- 2) Projet de transfert des centres de santé aux UGÉCAM ;
- 3) Etat des lieux du turn-over.

Il est à noter que la CGT n'était pas présente à cette INC.

DECLARATION PREALABLE DE FORCE OUVRIERE

« Monsieur le Directeur,

Pour Force Ouvrière, les documents qui nous ont été communiqués dans la perspective de cette INC confirment les orientations à l'œuvre visant à démanteler le fonctionnement de l'Assurance Maladie.

Cependant, nous constatons qu'à travers eux, la CNAM avance masquée sur bon nombre de sujets. Que cherche-t-elle en éludant ainsi des éléments essentiels ?

Concernant le bilan de la COG par exemple, vous mettez en avant dès le début du document le chiffre de 4000 « collaborateurs » intégrés aux services de l'Assurance Maladie au cours de la dernière période comme s'il n'y avait aucun problème en termes d'embauches, comme si les suppressions de postes imposées par les COG n'étaient qu'un aspect secondaire.

À coups de graphiques, vous exposez aussi l'augmentation particulièrement importante des départs volontaires, en particulier des démissions, ces derniers mois. Mais vous ne dites rien des raisons qui y conduisent, comme si elles étaient dans l'ordre des choses.

Par ailleurs, comment est-il possible d'affirmer sérieusement comme vous le faites que la qualité de service aux assurés a été garantie et même améliorée au cours de ces dernières années ?

Pour FO, la CNAM tente de dresser un rideau de fumée devant la réalité :

Oui, les suppressions de postes sont largement à l'origine de la dégradation inacceptable des conditions de travail des agents de l'Assurance Maladie comme de toute la Sécurité sociale.

Oui, c'est cette situation dramatique qui conduit aujourd'hui nombre de collègues à connaître de longs arrêts maladie pour se résigner finalement à démissionner. La faiblesse de nos salaires et l'impossibilité de maintenir son pouvoir d'achat quand on travaille à la Sécu n'y arrange rien, pas plus qu'aux difficultés de recrutement d'ailleurs !

Oui, les déficits d'effectifs amènent à l'explosion des délais de traitement que nous connaissons aujourd'hui, au détriment des assurés.

C'est justement cette situation qui a amené récemment les collègues de la CPAM d'Ajaccio à se mettre massivement en grève pendant quatre jours avec l'ensemble des organisations syndicales, contraignant la CNAM à l'attribution d'effectifs supplémentaires et à la réouverture des accueils dans les conditions qui existaient avant le Covid.

Ce que cherche la CNAM ? Peut-être à cacher, ce qui n'est contenu qu'à mots couverts dans les documents : le fait que ces orientations destructrices seront plus que jamais accentuées dans la prochaine COG, produisant toujours davantage de dégâts y compris sur le terrain de la suppression des accueils, des fusions d'organismes ou encore du recours à la charité au détriment de la solidarité.

En tout état de cause, c'est sans attendre la COG, que la CNAM impulse aujourd'hui par un véritable coup de force et avec empressement, le transfert des centres de santé vers les UGÉCAM comme s'il s'agissait d'une nécessaire formalité.

Vous énumérez des généralités et ne dites bien-sûr rien des véritables motivations d'un tel projet, rien des conséquences sur les personnels, rien sur les implications vis-à-vis de l'avenir des centres de santé et des UGÉCAM dans un contexte où nous rappelons que ces dernières sont soumises à des contraintes d'équilibre financier.

Monsieur le Directeur, la nature de vos intentions ne peut pas faire de doute à l'heure où nous venons d'apprendre que la Direction de la CPAM 91 a annoncé la fermeture d'un des deux centres de santé dentaire du département, celui de Juvisy sur Orge, d'ici mai 2023.

Voilà la réalité des orientations que vous défendez ! Au nom d'une prétendue « baisse d'attractivité », on déplace brutalement des personnels, on favorise la désertification médicale, on démantèle la Sécurité sociale...

Pour le personnel comme pour Force Ouvrière, cette décision est absolument inacceptable et doit être immédiatement annulée.

La violence qu'elle exprime est celle que le gouvernement, l'UCANSS et les caisses nationales réservent à plus ou moins long terme à toute la Sécurité sociale.

C'est la violence des COG, c'est celle de la RMPP, c'est celle de toutes les « contraintes » nationales devant lesquelles il faudrait se prosterner mais dont les personnels ne veulent plus parce qu'elles s'opposent frontalement à leurs intérêts, à leurs conditions de travail et d'existence, aux missions de la Sécurité sociale elles-mêmes.

La CNAM peut bien élaborer des "slides" aux formules étudiées pour jeter un voile sur ses intentions, personne ne peut être dupe.

Force Ouvrière revendique :

- ***L'arrêt des suppressions de postes et les embauches nécessaires pour faire face aux charges de travail ! ».***
- ***L'arrêt des fusions et des mutualisations !***
- ***L'arrêt des audits et le maintien de la gestion directe des centres de santé par l'Assurance Maladie !***
- ***Le maintien du centre de santé de Juvisy sur Orge !***

A la suite des différentes déclarations lues en séance, le Directeur général de la CNAM fait une introduction en lien avec l'actualité de l'institution.

La CNAM indique aux Fédérations être choquée des propos qui insinuent que la CNAM serait mue par des intentions volontaires de détruire l'Assurance Maladie et de compliquer la vie des assurés sociaux.

En effet, tout va bien dans l'institution car les délais de traitement des prestations en espèces mais aussi de la CSS et autres processus tendent à se normaliser à en croire la CNAM.

De plus, alors que le personnel est en attente d'une augmentation de salaire du fait d'une inflation exponentielle, la CNAM, bien qu'attentive à la situation, émet un autosatisfecit en mettant en avant les mesures qui ont été actées cette année en terme de rémunération (mesures bas salaires, complément d'intéressement...).

FO rappelle que ces mesures ne concernent pas l'ensemble du personnel et qu'en aucun cas les 3.5% d'augmentation de la valeur du point ne sont un solde de tout compte.

Décidément, nous ne vivons pas les choses de la même manière, aux employés et cadres la grisaille provoquée par le nuage de fumée créé par la CNAM pour qui les contraintes liées aux COG ne posent aucun problème.

Bilan de la COG 2017- 2022 et orientations de la prochaine COG

Un document powerpoint déclinant la COG a été présenté aux Fédérations. Les objectifs ont été réalisés et hormis la perturbation liée au COVID, les missions de l'Assurance Maladie ont été préservées... Tout va bien. **Le personnel appréciera ce bilan.**

Mais lorsque la Fédération FO pose la question relative au nombre de postes rendus lors de la COG (dans un contexte où les chiffres de la CNAM intègrent les collègues issus de différents régimes), point de réponse.

Sur les orientations de la COG, idem, un powerpoint a été diffusé et où **nous avons découvert « le COG Tour » ! Il s'agit d'organiser dans chaque région une réunion à laquelle participeront au total 400 collègues de toutes catégories et où la CNAM présentera la COG.**

Dans un contexte où la future COG va s'avérer pire que les précédentes au vue des orientations et de la lettre de mission du 1^{er} avril 2021, la CNAM a besoin de s'appuyer sur les organismes locaux et son personnel pour tenter de faire passer ses projets. Et pour cela, elle a même inventé le concept de directeur miroir !

Un directeur miroir étant un directeur d'organisme qui répond en miroir à la CNAM ! (cela avance bien le personnel).

Derrière ce beau powerpoint et ces beaux mots, il manquait un élément essentiel à savoir les moyens humains et matériels. Et pour cause !

Suite à notre interpellation, la CNAM a indiqué que rien n'est arrêté sur les moyens car la discussion va s'engager avec l'Etat !

Projet de transfert des centres de santé des CPAM aux UGECAM

Sur ce point, aucune réponse concrète n'a été apportée sur l'impact tant humain que financier de ce projet.

La CNAM se précipite pour annoncer ce projet de transfert mais lance dans le même temps des audits car de son propre aveu elle ne sait pas comment procéder.

Rien d'étonnant quand on essaie de fusionner des structures aussi différentes que les UGECAM et les Centres de santé.

Un projet sans connaître les structures ni les impacts, voire même la géographie des sites... cela ne fait confirmer les inquiétudes de Force Ouvrière quant à la volonté de la CNAM de se débarrasser de toutes les structures de soins qu'elles dépendent des CPAM ou des UGECAM.

Pour rappel, les UGÉCAM ont été contraintes de se séparer des établissements de MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique) pour ne garder que les SSR (Soins de Suite et de Réadaptation), les EHPAD et les EMS (établissements médico-sociaux) au motif que la MCO n'était pas le « cœur de métier » des UGÉCAM.

FO a indiqué à la Direction que nous ne comprenions pas comment cela deviendrait maintenant le « métier » des UGÉCAM en intégrant les Centres de santé. Là encore, pas de réponse.

Nous avons fait part de notre inquiétude quant au maintien de l'emploi et au financement des Centres de santé. La Direction nous a garanti que les Centres de santé bénéficieraient toujours du FNAS !

Comment la croire alors que le rapport de la Cour des comptes a justement indiqué que tout financement des UGÉCAM par la CNAM n'était plus possible... Pour mémoire, les UGÉCAM autofinancent par la tarification des actes produits par les agents toutes les mesures salariales et la prime d'intéressement.

Concernant la demande FO pour que la CNAM interrompe le processus de fermeture du Centre de santé dentaire de Juvisy (91) la CNAM est restée silencieuse.

Après, la CNAM continue encore à vouloir nous faire croire qu'elle ne souhaite pas se débarrasser des structures de soins des CPAM ?

FO continue de revendiquer le maintien de toutes les structures de soins au sein des CPAM et de la CRAMIF.

Etat des lieux des turn-over

En 2022, sur 1467 départs (hors retraites), 837 le sont du fait de démissions (soit 57% des départs).

Mais, là encore, pas question de faire le lien avec les conditions de travail et les bas salaires. La CNAM et les autres branches, refusant cette réalité ont même **mis en œuvre une enquête via l'UCANSS pour comprendre les raisons des départs.**

De septembre 2022 à septembre 2023, un questionnaire sera donc remis à chaque démissionnaire afin qu'il donne les raisons de son départ.

Mais même avec des écrits des salariés, la vérité sera ailleurs pour la CNAM qui a indiqué aux Fédérations qu'il faut vivre avec son époque et s'habituer aux départs qui peuvent être sains.

Que la CNAM se rassure, Force Ouvrière vit avec son époque et ce qui est sain et dans l'air du temps est d'augmenter les rémunérations à la hauteur de l'inflation, de permettre la négociation d'une vraie classification avec de vrais déroulements de carrière accompagnés de formation de qualité. Le personnel restera dans l'institution sans problème.

En effet, si la rémunération et les conditions de travail n'étaient pas les motifs principaux de départs, nous n'aurions pas les assistants sociaux et les infirmières et infirmières du service médical dans le top 10 des départs !

Leur départ s'explique par le fait que le Ségur leur est versé ailleurs. Il est urgent que la CNAM et la Tutelle répondent à la revendication de ces agents soutenus par Force Ouvrière et les reconnaissent à la hauteur de leur mission à travers un niveau reconnaissant leur qualification et par l'attribution des 183 € sous une forme qui reste à déterminer.

A l'instar des précédentes INC, nous avons eu de nouveau droit à un dialogue de sourd avec la CNAM se contemplant et se trouvant exceptionnelle.

STOP A L'ENFUMAGE !

Force Ouvrière revendique :

- ***L'abrogation des COG.***
- ***L'arrêt des fusions et des mutualisations !***
- ***L'arrêt des suppressions de postes et des embauches en CDI pour faire face aux charges de travail !***
- ***L'arrêt des audits et le maintien de la gestion directe des Centres de santé par l'Assurance Maladie !***
- ***L'augmentation significative de la valeur du point !***

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 DECEMBRE 2022 RELATIVE AUX REVENDICATIONS DES INSPECTEURS DE RECOUVREMENT

L'UCANSS et l'URSSAF Caisse nationale représentée par son Directeur général, Monsieur AMGHAR ont organisé une réunion afin de restituer aux Fédérations syndicales FO, CGT, CFDT, seules Fédérations représentatives dans le champ de la CCN des employés et cadres, l'échange qu'elles avaient eu le 30 novembre avec 4 Inspecteurs de recouvrement.

Cette initiative fait suite à l'établissement d'une plate forme revendicative initiée par des Inspecteurs de recouvrement.

Monsieur AMGHAR a distingué 2 grands blocs de revendications. L'un constitué de revendications salariales et l'autre relatif aux difficultés liées à l'exercice du métier (compléxification, temps de contrôle plus long, nouveaux sujets à traiter,....).

Il a indiqué partager ce constat et vouloir tenir compte de cette situation mais sans proposer de réelles mesures concrètes.

Quand aux questions salariales, il a renvoyé ce problème à la négociation de la classification qui aura lieu dans le meilleur des cas dans 2 ou 3 ans !

FO considère que cette réponse n'est pas acceptable, d'autant qu'il y a beaucoup d'incertitudes. Outre les délais de mise en place d'une nouvelle classification, il y a surtout le fait de savoir si elle répondra aux revendications et aux attentes du personnel ? Et rien n'est moins sûr.

Or, c'est maintenant que l'employeur doit apporter des réponses et trouver des voies de passage.

FO a rappelé qu'il existait le protocole du 27 février 2009 qui avait reconnu la spécificité des missions confiées aux inspecteurs de recouvrement et avait mis en œuvre un certain nombre de mesures pour les reconnaître.

Ne faudrait-il pas s'appuyer sur cette méthode ?

Malheureusement, notre suggestion n'a pas trouvé un grand écho auprès de l'UCANSS et du Directeur général de l'URSSAF Caisse nationale.

En fait, l'UCANSS et le Directeur de l'URSSAF Caisse nationale traitent les revendications des inspecteurs de recouvrement comme le COMEX/UCANSS traite l'ensemble des revendications du personnel.

Ils ne veulent répondre à aucune revendication, à commencer par celle d'augmentation significative de la valeur du point car il faut faire encore et toujours plus d'économies sur le dos des mêmes.

Mais attention, comme le dit le proverbe : « à force de tirer sur la corde, elle finit pas se casser »